



**Adhésion
Charte
Critères d'engagement**
(5 pages)

Je soussigné(e) _____, représentant(e) la structure
_____, souhaite adhérer à l'association **Bâbord**.

- **Collège 1** : Producteurs et productrices de musique enregistrée et/ou spectacle vivant
- **Collège 2** : autre activité (lieu de diffusion, médias, réseau, fédération, collectivité...)

Je m'engage à signer la Charte **Bâbord** et à œuvrer pour le respect des valeurs qu'elle décrit.
Je m'acquitte d'une cotisation par le biais de **HelloAsso**.

Grille des cotisations

40€	Produits d'exploitation < 40 000€
100€	40 000€ < 150 000€
150€	150 000€ < 250 000€
250€	250 000€ < 400 000€
400€	> 400 000€
500€ ou +	à partir de 1 000 000€ de produits d'exploitation, <i>un supplément sera demandé (prix libre, minimum de 100€)</i>

Partie destinée au Collège 1

Afin de bénéficier du label **Bâbord**, je m'engage à :

- respecter dès à présent **4 critères par thématique et 22 critères au total minimum** parmi les suivants,
- œuvrer pour améliorer les pratiques au sein de l'organisation que je représente en cochant chaque année **1 critère supplémentaire**,
- remplir annuellement une **auto-évaluation** des critères respectés.

Le CA de **Bâbord** aura en charge de s'assurer de la sincérité de cette auto-évaluation et de valider l'adhésion.

Lu et approuvé,

Le ____/____/____

Signature :



Charte Bâbord

Bâbord est une association loi 1901 et une marque collective dont l'objectif est d'accroître la visibilité des productions musicales régionales, indépendantes et durables auprès du grand public.

Bâbord est un label qui privilégie le circuit court et garantit des conditions de production respectant un certain nombre d'engagements en matière d'emploi, d'environnement, de mixités, de bonnes pratiques.

A travers ce label, **Bâbord** milite pour un changement profond des représentations de nos professions, du métier d'artiste musicien(ne), du principe de succès en **musiques actuelles** :

- 1 groupe peu médiatisé n'est pas *toujours* émergent,
- 1 « belle date » n'est pas *obligatoirement* un concert devant 5 000 personnes,
- 2 chargé(e)s de diffusion ne sont pas *fatalement* concurrents,
- Réussir n'est pas *synonyme* de tournée internationale ou tête d'affiche de gros festivals,
- 1 femme sur scène n'est pas *forcément* chanteuse,
- Atteindre des millions de « vues » n'est pas *toujours* une finalité.

En adhérant à **Bâbord**

Les producteurs et productrices de musiques actuelles s'engagent à :

- Cocher **22 critères d'engagement** la première année et, dans une démarche d'amélioration, à rajouter chaque année un nouveau critère,
- Apposer le **logo** sur tous leurs supports de communication pour les artistes et groupes correspondant aux critères,
- Informer et sensibiliser les musiciens et techniciens à la démarche du label,
- Participer aux temps collectifs, à l'évolution du label, et à la convivialité qu'il défend.

Les autres structures adhérentes s'engagent à :

- Soutenir la démarche de **Bâbord** en promouvant le label auprès de ses partenaires, adhérents, homologues, publics,
- Apposer le logo sur leurs supports de communication (papier et numérique) pour chaque diffusion d'un artiste labellisé **Bâbord** (flyers, affiches, programmes, agendas, réseaux sociaux...),
- Soutenir les valeurs et l'esprit de **Bâbord** en agissant pour de meilleures conditions de travail, favorisant les coopérations, convoquant la solidarité, la loyauté et la transparence,
- Militer et agir pour une filière musiques actuelles plus respectueuse de l'environnement,
- Agir pour l'égalité femmes-hommes, ainsi que pour l'inclusion des femmes dans la prise de décision et la prise de parole,
- Réprimer et agir contre toutes les discriminations, harcèlements, violences,
- Participer aux temps collectifs, à l'évolution du label, et à la convivialité qu'il défend.

Critères d'engagement

(partie réservée au Collège 1)

Mode d'emploi

Quatre thématiques ont été identifiées par le collectif fondateur du label **Bâbord**.

Notre posture est incitative afin d'encourager les adhérents à améliorer leurs pratiques, et à trouver collectivement des solutions pour y parvenir.

Dans cet esprit, la règle définie par le collectif est la suivante : la structure souhaitant rejoindre **Bâbord** doit d'ores et déjà s'auto-évaluer et cocher au moins **4 critères par thématique et 22 critères au total minimum**. Attention, certains critères sont obligatoires.

Chaque année cette **auto-évaluation** sera mise à jour, avec l'engagement de respecter **1 critère supplémentaire**.

Le CA aura en charge de s'assurer de la sincérité de cette auto-évaluation et de valider (ou non) l'adhésion.

Thématique 1 : emploi / conditions de travail

- Salarié tout le plateau (artistique et technique) - Critère obligatoire**
- Appliquer la convention collective, sa grille de salaires et de défraiements
- Respecter le ratio 1 salarié = 1 stagiaire ou 1 service civique maximum
- Favoriser les stages rémunérés
- Embaucher par compétences recherchées (éviter les fiches de poste trop polyvalentes)
- Garantir un environnement de travail correct (poste de travail, matériel, téléphone professionnel...)
- Respecter la frontière temps professionnel et privé (droit à la déconnexion, horaires...)
- Utiliser les dispositifs d'aide à l'emploi (pour embaucher, éviter les temps partiels...)
- Faire de la pédagogie sur les salaires + cc auprès des organisateurs
- Penser un parcours de formation

Thématique 2 : environnement / éco-responsabilité

- Effectuer un bilan carbone + s'engager à réduire de 10% par an
- 1 à 2 réunions en interne par an pour penser les améliorations, prévoir une formation
- Au moins 50% du catalogue est installée en région Nouvelle-Aquitaine
- Privilégier au maximum les prestataires locaux (studios, imprimeurs, photographes, vidéastes, location de matériel...)
- Éco-conception des spectacles (fiches techniques légères, demande de backline et mutualisation de matériel quand co-plateaux pour privilégier les déplacements en train)

- Adapter le rider : catering (produits locaux, de saison, privilégier les repas végétariens) encourager à la réduction de plastique (suppression de l'éco cup annuelle, prévoir des gourdes...)
- Favoriser les outils numériques libres
- Hygiène numérique : limiter le stock de données
- Communication : préférer les médias locaux aux sponsorings de réseaux sociaux
- Assouplir la clause d'exclusivité territoriale pour faciliter les tournées

Thématique 3 : égalité & mixité

Structure

- Avoir une direction paritaire (bureau associatif / co-direction)
- Nouvelle embauche : avoir une pré-sélection paritaire (aka short list)
- Avoir une équipe salariée composée d'au moins 30% de femmes
- Communication inclusive/non sexiste (visuels, rédaction, représentations)

Artistes

- Avoir un catalogue d'artistes composé d'au moins 30% de femmes
- Promouvoir des initiatives (more women on stage, majeures, plateforme Wah!) auprès des artistes et des organisateurs d'événements (encourager à la mixité sur scène et en technique).

VHSS et lutte contre les discriminations

- Afficher des supports de communication sur les questions des VHSS dans la structure
- Former les équipes (gouvernance, salariés, bénévoles...)
- Définir un référent pour les questions de VHSS
- Mener une enquête interne et sanctionner toute discrimination, tout harcèlement, toute violence - Critère obligatoire**

Thématique 4 : nouvelles / bonnes pratiques

Transparence

- Mettre à disposition des équipes artistiques et techniques le budget de production
- Informer des cachets et royalties les membres du projet
- Mettre à disposition les budgets synthétisés de l'ensemble du catalogue

Loyauté

- Tarification et redistribution juste (cachets, royalties, faciliter les déclarations Sacem)

- Équité des salaires dans les groupes (max 1 > 4 dans les groupes // max 1 > 3 dans la structure)
- S'engager pour le droit de suite

Émergence

- Investir minimum 20% du chiffre de la production en faveur d'artistes émergents régionaux

Solidarité

- Adhérer à un réseau professionnel ou syndicat (hors **Bâbord**)
ou
- Prendre part à un projet de coopération
- Routing concerté (encourager les lieux à coopérer pour une tournée, clause d'exclusivité allégée, solidarité entre chargé(e)s de diffusion)
- Redistribuer sa "part" annuelle de taxe d'apprentissage à un organisme LOCAL agréé sur son territoire régional

TOTAL : _____ critères

A renvoyer complété par mail à babord@mailo.com